

d'accord
J.V.

Mairie de la Ville
Place de l'Hôtel de Ville
L-4118 Esch-sur-Alzette

www.esch.lu

**A l'attention du collège des
bourgmestre et échevins**



Esch-sur-Alzette, le 19 août 2009

Concerne : Proposition de modification du règlement communal du 16.11.2007 concernant les subventions d'intérêts aux agents communaux (salariés)

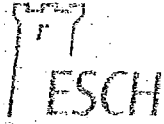
Madame le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins,

Prière de trouver en annexe des propositions de modifications de notre règlement communal du 10 novembre 2007 concernant les subventions d'intérêts aux agents communaux.

Il s'agit ici du règlement communal qui ne s'applique qu'aux salariés, le régime des fonctionnaires communaux se trouvant régié par le règlement grand-ducal du 19 juin 2009.

Il y a lieu d'adapter le règlement des salariés à celui applicable pour les employés et fonctionnaires, ceci dans le souci d'un traitement égal de tous les agents communaux.

Si les propositions de modifications de mon service sont favorablement avisées par le collège des bourgmestre et échevins, je vous propose de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal le projet de délibération annexé à la présente.



Je vous prie d'agréer Madame le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins,
l'expression de ma parfaite considération

Ecker Solange
Chef-comptable réviseur,

Annexes :

- Projet de délibération
- Règlement communal du 16 novembre 2007
- Règlement grand-ducal du 12 octobre 2001
- Règlement grand-ducal du 19 juin 2009